

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

L'an deux mille dix neuf, le 23 mai,

Après convocation légale en date du 16 mai 2019, le Conseil municipal de la commune de GOUVERNES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. TASSIN, Maire,

Présents :

M. TASSIN, Maire,

M. DEGREMONT, Mme BOUZIANE, M. PONSARD Adjoints,

M. MOSSER, M. VAN HILLE, Conseillers municipaux délégués,

M. CONTANT (à partir du point n° 4), Mme LIENKE, Mme LECOQ, Mme TORTRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

de Mme COLLET à M. DEGREMONT ; de Mme BOURGEOIS à M. TASSIN ; de Mme DESPLANCHES à Mme LIENKE ; de Mme FERON à Mme LECOQ ; de M. PANIER à Mme TORTRAT.

Secrétaire de séance : *Mme BOUZIANE.*

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Bouziane secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Procès verbal de la séance du 4 avril 2019 :

Approuvé par 12 voix pour, et 2 abstentions (Mme Lecoq, Mme Féron).

I.- DELIBERATIONS :

1. DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET :

M. le Maire expose que nous avons reçu le 7 mai notification de l'arrêté préfectoral du 15 avril nous attribuant une subvention de l'Etat (DETR) de 300 000 € au titre de la construction d'un restaurant scolaire, d'un préau et ses abords. Il est rappelé que cette attribution fait suite aux subventions précédemment notifiées. Il convient de signaler la qualité du dossier préparé par notre Assistant à maître d'ouvrage et l'exposé oral du Maire devant la commission préfectorale.

Cette ressource permet de finaliser le plan de financement global de l'opération en pouvant y inclure la réfection de la cour et le premier équipement en mobilier.

Il est proposé d'inscrire au Budget 2019 en section d'investissement, sur cette opération précisément identifiée, le montant de 300 000 € tant en recette qu'en dépense. De ce fait le total de la section d'investissement pour l'ensemble du Budget communal est modifié et porté à 2 130 112,35 € au lieu de 1 830 112,35 €.

Le Conseil adopte **à l'unanimité** cette délibération modificative du Budget 2019.

2. PRET RELAIS FCTVA :

Au vu du tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles de l'opération d'extension de l'école, il apparaît nécessaire de disposer d'un crédit de trésorerie à court terme, pour tenir compte du fait que le retour du Fonds de compensation de la TVA est perçu avec un décalage de 1 à 2 ans.

M. le Maire et le Premier Adjoint présentent la proposition d'un prêt relais de 300 000 € sur 24 mois au taux annuel de 0,35% par la Caisse d'Épargne.

Le Conseil approuve **à l'unanimité** la délibération correspondante et autorise le Maire à signer les actes nécessaires.

3. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°1/2019 SUR LA SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX :

M. le Maire expose que M. le Sous-Préfet, suite à intervention de conseillers minoritaires, nous demande de retirer cette délibération prise par une autorité incompétente, dans la mesure où le Conseil a donné délégation au Maire en la matière dès lors que les crédits sont inscrits au Budget. Le Maire devait signer ces marchés sans l'autorisation préalable du Conseil municipal.

Le Conseil approuve **à l'unanimité** la délibération de retrait.

4. INDEMNITES DES ELUS :

M. Le Maire expose que les indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers délégués sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction publique. Cet indice qui était l'indice brut 1015 est devenu ensuite indice 1022 en 2018, puis 1027 en 2019. Il est exigé par la note ministérielle du 9 janvier 2019 de remplacer l'ancienne délibération par une nouvelle ne mentionnant pas la valeur de l'indice terminal. Il est précisé que la répartition de l'enveloppe autorisée demeure identique à celle définie par la délibération du 26 novembre 2015, et qu'il n'y a pas lieu à rappel puisque les versements ont été faits sur la base de l'indice réévalué.

Le Conseil adopte cette nouvelle délibération **par 11 voix pour et 4 abstentions** (Mme Tortrat, M. Panier, Mme Lecoq, Mme Féron)

II.- INFORMATIONS DIVERSES :

Extension de l'école :

M. Van Hille et M. Ponsard présentent la situation actuelle des travaux. La coordination se déroule parfaitement sous la direction de l'architecte en très bonne collaboration avec les entreprises chargées des différents lots. Les réunions de chantier ont lieu le mardi à 8h45. En réponse à une question de Mme Lecoq, il est précisé qu'une visite de chantier pourra être organisée au moment de l'approvisionnement des éléments de construction.

Il est précisé que l'on porte toujours attention à la bonne coordination avec la Directrice de l'école.

Certains travaux (préau) auront lieu en période de vacances scolaires.

Le chantier est en permanence totalement sécurisé, notamment la kermesse de fin juin pourra se dérouler convenablement.

L'accès des camions et engins se passe bien, sachant que de toute façon il faudra procéder au final à une réfection complète de la voie d'accès.

Le stockage temporaire de certains matériaux de chantier a lieu sur terrain communal situé rue des Closeaux.

Marché de fourniture de repas pour la cantine scolaire :

M. Degrémont présente l'état actuel de la préparation du marché qui doit remplacer le marché qui expire en juillet 2019. Le service commun de la commande publique de la CAMG nous assiste à partir du cahier des charges défini par nos soins. Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte. Nous avons reçu 4 offres dont 3 sont reconnues complètes et valides (API ; ARMOR CUISINE ; OCRS). Le rapport d'analyse des offres sera finalisé par la CAMG, pour permettre la décision d'attribution en fin juin.

Séance levée à 21 h 05.

Fait en Mairie le 4 juin 2019

Le Maire

Jean TASSIN